suite d'aujourd'hui communique encore, à travers les siècles, avec Ignace de Loyola — comme une vague des côtes de Bretagne communique avec la vague qui bat les côtes d'Amérique!

* * *

Les Jésuites pleurent Pie IX. L'avénement de notre grand Léon XIII ne les a pas consolés! Un de leurs plus savants écrivains est en ce moment à Rome. Il écrit la Vie du sublime PAPE BLANC qu'ils aimaient. Il recueille avec soin, tout ce qui reste de cette vie qui a été pour ainsi dire le Saint-Sacrifice! — De même un prêtre recueille avec la patène d'or les miettes de l'Hostie!

On a reproché aux Jésuites de regarder le monde comme un collège dont ils seraient les régents! Ce n'est point le moment pour les conservateurs d'attaquer les plus rudes défeuseurs de l'ancienne société. Mais *il y a plusieurs chemins qui mènent à Jérusalem*! Il faut croire que le mien n'est pas tout à fait celui des Jésuites — car j'ai été attaqué quelquefois par leurs meilleurs écrivains. Je suis donc à l'aise pour dire : Les Jésuites doivent être protégés en France par la liberté! Toute société libérale qui les briserait arbitrairement, se tuerait elle-même — comme quelqu'un qui ne peut empoisonner un convive assis à la même table, sans s'empoisonner lui-même!

D'autre part, vous auriez beau prendre toutes les maisons d'instruction des Jésuites, les âmes de leurs élèves vous échapperaient encore! De même on conquiert les montagnes — sans, pour cela, avoir les aigles!...

IGNOTUS.

(Figaro)

SENAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 29 mars 1879

Présidence de M. MARTEL

La séance s'ouvre à 2 heures.

Le retour à Paris

M. Laboulaye dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de résolution présenté par M. Peyrat et cinquante-trois de ses collègues, tendant à la révision de l'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875. (Mouvement à droite et au centre : Lisez! — à gauche : Non! Non!)

M. le Président : Je vais faire trancher la question par un vote. Après une épreuve douteuse, le Sénat, par assis et levé, déclare que la lecture aura lieu.

Lecture du Rapport

M. le Rapporteur : Quelles sont les raisons qui font demander, après huit années de séjour à Versailles, le retour des Chambres à Paris? On en donne deux principales : Une raison de convenances, et une raison politique.

La raison de convenances, c'est que le trajet de Paris à Versailles prend un temps considérable.

Il nous sera permis de dire que cet argument n'a pas toute l'importance qu'on y attache.

Il est certain que les voyages entraînent quelques ennuis.

Ce qui s'est fait depuis huit ans peut donc se continuer sans dommages. Qu'on puisse améliorer le service du chemin de fer pour les trains parlementaires, avoir des séances plus fréquentes de façon à abréger les sessions, ce sont là des mesures qui recevront l'approbation générale.

On fait valoir une raison plus considérable, si elle était fondée : l'intérêt du pays. On dit, en rappelant des circonstances dangereuses, que les émotions populaires en sont plus à craindre, que la population est calme, sage, et qu'on ne saurait lui refuser le retour à Paris, sans humilier cette grande capitale.

Personne ne songe à humilier Paris qui reste la capitale de la France, le centre du goût et de l'industrie, on l'a vu à l'Exposition; mais il offre, avec son immense population, des dangers qu'on a signalés et qui méritent toute attention. L'histoire nous les montre: C'est la lutte de la commune contre la Convention, le 15 mai, les journées de juin 1848; la Commune!

On dit que le suffrage universel ne laisse plus de place à l'insurrection; mais, au 15 mai et aux journées de juin, le suffrage universel était déjà pratiqué, et il venait précisément de se prononcer quand les événements du 18 mars 1871 ont eu lieu. Si, depuis huit ans, la population de Paris s'est montrée si sage, si calme, c'est qu'elle était à l'abri des tentations qu'elle subissait autrefois, à un point de vue plus général.

M. le rapporteur cite l'exemple des Etats-Unis. (Interruption à gauche.) Non-seulement le Congrès général est établi à Washington, mais c'est là qu'on a établi la capitale des Etats-Unis, bien que New-York et tant d'autres villes considérables eussent pu réclamer ce titre.

Avons-nous, comme les Américains, cent ans de tranquillité derrière nous? Non! Le passé n'offre pas de telles sécurités et personne ne peut répondre de l'avenir. (Très-bien! Très-bien! à droite.)

On nous propose de toucher à la Constitution. Nous verrions, avec regrets, ébranler le respect dû à cette Constitution par une révision sans nécessité et que ne réclame pas l'opinion.

La province n'a rien à gagner, mais plutôt tout à perdre, à ce que le Parlement subisse l'influence directe de la capitale, et quant à l'opinion, rien ne prouve qu'elle attache un grand prix au retour à Paris.

Les ministres se sont prononcés nettement dans le sens du retour, ils ont déclaré qu'ils n'ont plus le loisir suffisant pour s'occuper des affaires.

Le Gouvernement a ajouté qu'il répond de la paix publique et de la liberté, de la sécurité du Parlement. Ces déclarations n'ont pu modifier l'opinion de la commission.

Ce n'est pas le trajet de Versailles qu'il faut accuser des retards apportés aux travaux des ministres; il y a bien d'autres causes. Quant à l'étranger il aura d'autant plus le sentiment de la force de notre pays, qu'il verra la sécurité plus assurée.

Certes, nous ne doutons ni du patriotisme, ni de la prudence des ministres, mais il y a lieu de tenir compte de la vivacité d'un peuple qui s'agite aussi facilement que le peuple de l'ancienne Athènes, et nous ne voyons pas la nécessité de changer la résidence du Parlement qui, à Versailles, est maître chez lui. (Approbation à droite).

M. le rapporteur examine une proposition de l'honorable M. Labiche, et dit que la commission l'a repoussée, parce qu'il n'appartient pas au Sénat de dire au Congrès quelles dispositions il doit insérer dans la Constitution.

En résumé, depuis huit ans, le Parlement a traversé, au milieu du calme, les crises les plus importantes. Il y a eu deux transmissions du Pouvoir sans que la tranquillité ait été troublée; c'est cette tranquillité qui a ramené la France à la République. Il serait fâcheux de risquer de la compromettre.

Donc, nous croyons rendre un nouveau service à la République et à la France en proposant de repousser l'idée du retour à Paris, en déclarant qu'il est inopportun de réunir l'Assemblée nationale. (Approbation à droite et au centre.)

M. le Président : Le rapport sera imprimé et distribué.

Projets de loi

Le Sénat adopte sans discussion les articles d'un projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'Etat à accepter, de la chambre de Commerce de Honfleur, l'avance sans intérêts d'une somme de 1.200,000 francs, applicable à l'achèvement des travaux d'amélioration du port de Honfleur entrepris en vertu de la loi du 26 juillet 1873.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité par 251 votants.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi de M. Bozérian, relatif aux dessins et modèles industriels.

M. le Président rappelle au Sénat qu'il en est resté à l'article 29 de la proposition et que d'autres articles ont été renvoyés à la Commission.

M. le rapporteur rappelle que l'article 29, réglant la compétence dans le cas d'actions civiles, relatives aux dessins et modèles industriels, l'attribuait aux tribunaux civils : l'honorable M. Dauphinot avait introduit un amendement tendant à attribuer la compétence aux tribunaux consulaires. Après s'en être entendu avec M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, la Commission a modifié sa rédaction dans un sens qui lui a semblé de nature à satisfaire à la proposition de M. Dauphinot.

M. Dauphinot déclare que, la nouvelle rédaction lui donnant satisfaction, il renonce à son amendement.

La nouvelle rédaction de l'article 29 est adoptée.

Le Sénat adopte successivement les articles 30; 31 et 32.

Les articles 34 et 35 sont adoptés avec la nouvelle rédaction proposée par la commission.

Le Sénat adopte successivement les articles 36 à 40.

L'ensemble du projet est adopté au scrutin par 246 voix contre 6, sur 252 votants.

La discussion de la proposition de M. Peyrat est mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu mardi.

La séance est levée à cinq heures 40 minutes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 29 mars

Présidence de M. Gambetta

La séance s'ouvre à 2 heures.

La Chambre adopte en 1re délibération le projet de loi relatif à la création d'une nouvelle caserne d'infanterie à Nantes (Loire-Inférieure), pour remplacer celle de la Visitation, restituée à la ville, et portant ouverture, au ministre de la guerre, sur l'exercice 1879, d'un crédit extraordinaire de 500.000 fr., affecté à cette construction.

Elle prononce ensuite l'urgence sur le projet de loi relatif au classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général.

M. DE FREYCINET, ministre des travaux publics, monte à la tribune.

Il fournit des explications sur le réseau à construire.

L'orateur est applaudi par la gauche et le centre gauche.

M. HAENTJENS réplique.

La discussion générale est close.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. DES ROTOURS, sur la ligne d'Armentières à Lens par Don, rappelle que le conseil général du Nord a demandé qu'on tînt compte des intérêts du canton de la Bassée dans le tracé. Les populations attendent cette satisfaction depuis dix ans. Le ministre voudra bien tenir compte de cette observation.

Le paragraphe premier est adopté.

M. Debuchy, sur le paragraphe 2, d'Armentières à Tourcoing et à Roubaix, demande une modification de rédaction, portant : « d'Armentières à la nouvelle gare de Tourcoing, avec prolongement sur Roubaix. »

M. DES ROTOURS dit que le projet substitue une ligne à celle adoptée par la compagnie régionale et le conseil général du Nord. L'industrie du Nord traverse une crise sans précédents ; on ne peut laisser, sans l'outillage qu'elles réclament, des contrées industrielles.

L'orateur demande le renvoi de l'amendement au ministre.

M. WILSON, rapporteur, répond que cet amendement, comme d'autres déposés par les députés du Nord, n'a pas paru répondre à un intérêt assez général.

L'amendement n'est pas adopté.

M. PLICHON dit qu'au point de vue de la population et des intérêts de toute nature, le département du Nord est insuffisamment doté.

L'amendement n'est pas adopté.

M. LIVOIS propose un amendement tendant à desservir la commune de Berck (Pas-de-Calais).

L'amendement n'est pas adopté.

M. DE CLERCQ développe un amendement tendant à l'adoption d'une ligne de Béthune à Laventie.

L'amendement n'est pas adopté.

M. PLICHON développe un amendement tendant au rétablissement des chemins de fer d'Etaires à Lagorgue et de Nerville à Hazebrouck qui figuraient dans le projet primitif et qui ont été supprimés par la commission.

M. LE RAPPORTEUR répond que le gouvernement s'est rallié à cette suppression.

L'amendement n'est pas adopté.

Il est demandé par M. de Clercq, au nom du conseil général du Pas-de-Calais, une ligne de Don à Orchies par Carvin.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS accepte le renvoi pour étude.

Il est demandé par M. Debuchy une ligne d'Hall à Lille par Roncq, Linselles, Bondues, Marcq-en-Barœul et la Madeleine.

L'amendement n'est pas adopté.

La Chambre adopte successivement les projets relatif aux chemins de fer jusqu'au n° 58.

M. HAENTJENS, parlant sur le n° 52, est rappelé à l'ordre pour avoir accusé la majorité de repousser systématiquement les propositions de la minorité.

La séance est levée.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 29 mars 1879.

Dans l'éloquente protestation des évêques fondateurs et protecteurs de l'Université catholique d'Angers, les vénérables prélats ont fait remarquer l'imprudence des ennemis de la liberté catholique qui présentaient des projets de loi destinés à susciter de si graves inquiétudes dans les consciences, précisément, à l'heure où les intérêts se trouvaient menacés par la plus sérieuse crise économique. Aujourd'hui, ces intérêts veulent se défendre ; les républicains et les radicaux vont-ils aussi accuser l'agriculture et l'industrie d'engager les hostilités.

Ce matin, à 10 heures, a été ouverte dans les salons du Grand-Hôtel, la réunion de tous les présidents ou délégués des Sociétés d'Agriculture et des Comices de France. Cette réunion, provoquée par l'intelligente initiative de M. Estancelin, l'ancien député de la Seine-Inférieure, a pour but d'exposer les vœux de l'agriculture au Président de la République, au ministre compétent, d'éclairer les membres de nos Assemblées sur la situation faite aux agriculteurs par les traités de commerce, et de prendre toutes les résolutions nécessaires.

La réunion était très-nombreuse; on remarquait la présence de plusieurs sénateurs et députés: MM. Pouyer-Quertier, Ancel, de la Bassetière, de Kerjégu, Dréo, Philippoteaux, etc. M. Estancelin a été acclamé président de la réunion. Il a exposé toutes les souffrances actuelles causées à l'Agriculture par les traités de commerce de 1860 et démontré combien il serait contraire à l'intérêt national de persister dans le même système de traités qui sont plutôt politiques que commerciaux. L'industrie et l'agriculture sont solidaires dans cette question; il n'en est pas de même du commerce qui, par patriotisme, préférerait certainement s'enrichir par les produits français, mais qui n'en profite pas moins de toutes les affaires avec l'étranger, même quand il envahit notre marché aux dépens des produits nationaux.

M. Estancelin a fait connaître le singulier remède proposé par la presse libre échangiste aux souffrances de l'agriculture; c'est de produire du tabac, ce qui a rappelé à M. Estancelin qu'étant, un jour, sur les bords de la mer, le maître d'un bateau appela un mousse qui refusa de travailler en disant qu'il n'avait pas encore mangé; le patron répondit « Eh bien, serre-toi le ventre et fume ta pipe. »

Les libre-échangistes disent aux agriculteurs: « Serrez-vous le ventre et fumez votre pipe. »

Le discours de M. Estancelin a été très-applaudi.

MM. Dréo et Philippoteaux, députés de la gauche, ont prétendu qu'il y avait beaucoup d'exagération dans les doléances des agriculteurs : une protestation énergique s'est élevée de toutes les parties de l'Assemblée, contre cette assertion vigoureusement et très-éloquemment refutée par M. de Kerjégu, qui n'est pas comme il a dit, un agriculteur de cabinet, mais qui passe sa vie avec les fermiers. Il a donné des chiffres qui constatent que, depuis 1860, la production de l'agriculture n'a pas augmenté, tandis que ses frais se sont considérablement accrus et les prix de ventes ont beaucoup diminué. Je vous recommande beaucoup la lecture de cette réponse si catégorique de M. de Kerjégu, qui a été très applaudie par toute l'Assemblée.

Un autre membre a montré aussi, par des chiffres, que l'industrie du sucre et de l'alcool était très compromise par les traités de commerce, qui livrent notre marché aux produits de la Belgique, de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Hollande. S'il faut maintenir le système des traités de commerce, on doit, au moins en retrancher, la clause de la *nation la plus favorisée*. (Adhésion unanime de l'Assemblée.)

La séance a été levée à 11 heures 1/2 pour être reprise à 2 heures, afin de discuter les bases des tarifs généraux de douanes.

Il est probable que ce Congrès agricole se prolongera pendant plusieurs jours.

DE SAINT-CHERON.

Le mouvement d'opinion contre les lois Ferry se dessine de plus en plus au Sénat. On a essayé de circonvenir M. Dufaure, pour obtenir au moins de lui qu'il restât neutre dans cette question. M. Dufaure, assure-t-on, aurait répondu qu'en principe il voulait éviter toute apparence d'opposition à la politique de ses successeurs, mais que franchement, dans l'espèce, le silence même serait une faute et qu'il obéirait à la voix de sa conscience.

Il ne serait pas impossible qu'on fît valoir, pour entraîner le Sénat dans la question des projets de lois contre la liberté d'enseignement, de prétendues raisons tirées de la politique extérieure. On peut affirmer avec certitude que ces raisons n'existent pas, et pour préciser, il n'y a pas l'ombre de vérité, ni même de vraisemblance, dans les rumeurs que l'on commence à répandre sur l'impression que les projets Ferry auraient produite à Berlin et à Rome. Pas une information en ce sens n'est arrivée, quoi qu'on insinue, au quai d'Orsay.

Un symptôme très-sérieux :

Avant le dépôt des projets Ferry contre la liberté d'enseignement, le Sénat se montrait disposé à adopter la proposition Paul Bert pour l'établissement des écoles normales de filles. Or, la commission pour l'examen de cette proposition s'étant constituée, elle s'est trouvée composée de 14 membres hostiles contre 12 favorables. Le rapporteur élu, M. de Ventavon, figure parmi les premiers.

Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris prépare, en ce moment, la lettre de protestation contre les projets de M. Jules Ferry.

La publication de cette lettre est imminente et sera signée par les suffragants du vénérable prélat.

Les partisans du retour à Paris sont tout déconcertés de l'insuccès qui a marqué la réunion plénière tenue, hier, par les bureaux des gauches, lesquels n'ont pu prendre aucune décision. Cette affaire de réunion plénière avait, pourtant été fort habilement concertée. Son but réel était de mettre les représentants du centre gauche en face d'une majorité favorable au retour. On pensait qu'isolé des droites, supplié, travaillé de toutes parts, ce groupe faiblirait et laisserait, tout au moins, prendre quelque résolution collective qui le lierait éventuellement pour la discussion publique.

Le centre gauche a fort prudemment et heureusement déjoué cette tactique en refusant de participer à la réunion, laquelle est ainsi devenue sans objet et a, par suite, abouti au *fiasco* que l'on sait.

Avant de partir pour l'Espagne, M. le comte de Paris avait eu une longue entrevue avec M. le duc de Broglie.

Des journaux ont annoncé que le duc d'Aumale allait donner sa démission d'inspecteur-général de l'armée pour se fixer à Chantilly. Cette nouvelle n'a aucun fondement.

Les personnes qui veulent s'assurer, dès à présent, des actions de la Société Générale d'Algérie — titres de 500 fr. payables par 1/4, à deux mois au moins d'intervalle, — doivent envoyer leur adhésion à M. les administrateurs de la Société, rue des Marais, 50, à Paris : le premier versement devant avoir lieu seulement à la constitution de la société, sur les actions attribuées, il n'y a pas à envoyer les fonds, en ce moment.

DE SAINT-CHERON.

Bulletin Economique

Lettre adressée à Messieurs les sénateurs et députés de la Seine-Inférieure par Messieurs les négociants-commissionnaires et courtiers de la place du Havre.

« Messieurs,

« La crise industrielle qui sévit en France depuis bientôt deux ans devient de plus en plus intense et notre département en particulier est un des plus malheureux.

» Déjà bon nombre d'établissements se sont fermés, d'autres réduisent les heures de travail et si des mesures énergiques ne sont pas adoptées sans retard, il est impossible de prévoir où le mal s'arrêtera.

» Les traités qui nous tient avec l'Angleterre, laissant le champ libre à une concurrence ruineuse pour nos filateurs et tisseurs de coton de Normandie, sont la cause déterminante de cette crise dont on ne peut malheureusement pas prévoir la fin.

» Jusqu'à présent les effets de ces traités n'avaient pas été trop nuisibles à nos industries car l'Angleterre trouvait ses débouchés naturels en Amérique et aux Indes, mais depuis quelques années tout a changé :

» Les Indiens ont monté chez eux de nombreuses et vastes usines qui alimentent une partie de leur consommation ;

» Les Etats-Unis à l'abri de droits presque prohibitifs ont donné à leur industrie un développement qui leur permet aujourd'hui non-seulement de ne plus s'approvisionner en Angleterre mais d'exporter avantageusement et la plupart des nations du continent ont relevé leurs barrières vis-à-vis de l'Angleterre.

» Il en résulte que ce pays qui avait proportionné son immense outillage à l'approvisionnement du monde entier subit une crise terrible.

» Or, loin de chercher à l'atténuer en réduisant sa production, c'est en abaissant les salaires de ses ouvriers de 35 à 40 0/0 qu'il cherche encore à écraser ses rivaux du continent.

» Telle est la situation exceptionnellement grave sur laquelle nous venons appeler votre sérieuse attention.

» Nous sommes partisans d'une sage liberté commerciale, mais soucieux avant tout des intérêts de l'industrie française *qui sont intimement liés à ceux du commerce du Hâvre.*

» Nous espérons donc que lors de la discussion du tarif général des douanes, vous saurez prendre en mains la défense du travail national en votant des tarifs suffisamment compensateurs.

» Vous empêcherez ainsi la ruine de bien des fabricants et vous conserverez à des milliers de familles leurs salaires ce qui sera tout profit pour le pays et pour la République. »

Havre, le 27 mars 1879.

Ont signé :

Ernest Siegfried, négociants; E. Dubuc : Brindeau et Blanchard; Ed. Larue et Ce : F. Kœchlin et Ce; Busch et Ce; Monod frères et Ce; Lemierre Dronaux et Ce; J. G. Schmidt et Ce; J. Dupasquier et Ce; Mandrot et Ce; Schlagdenhaufen et Ce; Kolbruner et Ce; Hartog et Ce; J.-B. Papillon et Ce; F. Kronheimer; Eug. Lecoq ; E. Thieullent ; H. Dufour et Ce; Lefebvre Regnaul et Ce ; Westphalen et Ce; E. Roinhart; P. Chevalier; E. Lotz; P. Lerdyk ; F. Bourdon ; S. Guillot; J. Burnier; E. Crenier; A. Ollivier, courtiers; M. Marande; L. Wittorsky ; A. Deshayes; E. Lefrançois; E. Lionnet; A. Belloc; Godefroy; L. Vidal; A. Coesme; A. Arnaudtizon; L. Bachelay; A. Michon; E. Lemaître; F. Koch; M. Braendlin.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

M. Henri Castel, médecin, a succombé cette nuit, aux suites d'une pleurésie.

M. Castel, qui était d'abord entré dans l'industrie, s'était épris d'une grande admiration pour la méthode de François-Vincent Raspail et, à trente-six ans, il s'était fait recevoir officier de santé, afin de pouvoir la pratiquer et la propager à Roubaix. Durant de longues années, on le vit, véritable missionnaire du camphre, s'efforcer de populariser parmi nous, les idées de réforme de de l'art médical exposées par celui qu'il appelait « le Maître »

M. Castel, qui n'avait malheureusement qu'un savoir scientifique assez limité, était certes trop exclusif ; il poussait jusqu'aux plus extrêmes limites, nous allions dire jusqu'au fanatisme, les théories de la célèbre méthode ; mais il serait injuste de méconnaître qu'il fit des cures vraiment remarquables. Lors du choléra de 1866, il montra, comme tout notre corps médical, un dévouement digne des plus grands éloges. Le système qu'il préconisait parût offrir d'incontestables avantages pour le traitement des maladies épidémiques et M. Castel obtint alors de grands succès: beaucoup de pauvres gens lui durent la vie.

Ajoutons qu'il fit preuve, durant toute sa carrière, de beaucoup de désintéressement et d'une grande charité envers les malheureux. Aussi avait-il conquis de précieuses sympathies et une popularité méritée parmi nos ouvriers.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour lui rendre cet hommage, que M. Castel fut pour nous un adversaire déterminé. Il ne s'était pas borné à adopter le système médical de M. Raspail, il avait cru devoir lui emprunter aussi ses idées politiques et philosophiques. En ceci encore, il dépassait parfois toute mesure. Mais si M. Castel s'était égaré, c'était, comme tant d'autres, en cherchant, hors de leurs voies la Vérité et le Droit. La lumière devait se faire dans cette intelligence: elle devait apparaître à ce cœur naturellement équitable et généreux. M. Castel avait suivi avec beaucoup de lucidité les progrès de sa maladie; l'avant-dernière nuit, il se sentit perdu et, spontanément, il voulut qu'on fît appeler le vénérable doyen de Notre-Dame. Il se confessa et reçut les sacrements en parfaite connaissance; ses derniers adieux à sa famille, furent ceux d'un croyant convaincu. Cet homme avait trop sincèrement désiré le bien de l'humanité pour ne pas mourir en chrétien.

La continuation de la crise industrielle. A partir de demain, les ouvriers employés dans la filature de M. Screpel-Roussel ne travailleront plus que huit heures par jour.

Un grand négociant parisien, bien connu sur la place de Roubaix, M. Hériot, l'un des propriétaires des grands magasins du Louvre, est mort vendredi.

Les obsèques ont lieu lundi. Les magasins du Louvre sont fermés.

Dans la discussion sur les chemins de fer qui a eu lieu hier samedi à la Chambre des députés, MM. Duclerc et des Rotours ont pris la parole au sujet des lignes de Lens à Armentières et de Carvin à Orchies.

Le ministre a accepté le renvoi à la Commission et l'amendement présenté par ces deux honorables députés sur la ligne de Carvin à Orchies, ligne primitivement écartée du réseau pour des raisons stratégiques.

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, M. Jules Grevy, Président de la République, vient de réorganiser la commission des monuments. — Nous remarquons parmi les 35 membres qui composent la nouvelle commission, les noms de M. Louis Legrand, de Valenciennes, député, et de M. Denis Darcy, architecte, du Cateau-Cambresis.

MM. Soins, Chombard et Deleporte-Bayard, membres du conseil général, sont désignés pour faire partie de la commission chargée de proceder au recensement général des votes qui seront émis, le 6 avril prochain, dans la 1re circonscription de Douai, pour l'élection d'un député.

La commission se réunira à la préfecture le jeudi 10 avril à deux heures, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

Le maire de Lille vient de prendre un arrêté aux termes duquel il informe ses concitoyens qu'un registre sera ouvert à la mairie jusqu'au 10 avril prochain pour l'inscription des diplômes et récompenses obtenus par les habitants de Lille à l'Exposition universelle de 1878.

Les sociétes savantes, commerciales et industrielles, les chambres syndicales, sont priées de vouloir bien communiquer à la mairie les renseignements en leur possession.

La liste générale des lauréats appartenant à la ville de Lille sera affichée et publiée. Elle sera insérée au Bulletin administratif et adressée à tous les journaux de la localité.

Une femme allait de porte en porte, hier matin, dans la rue de Lille, demandant une légère aumône qui devait servir à l'achat d'un cercueil destiné à une pauvre femme morte en couches, disait-elle. Elle savait donner à sa voix des inflexions si navrantes, ses accents paraissaient si sincères que plusieurs personnes se laissèrent toucher et les petites pièces ne tardèrent pas à abonder. Mais un agent avait vu le manège de la quêteuse : il flaira en cette femme une chevalière d'industrie et l'interrogea, s'offrant à la suivre jusqu'à la maison mortuaire.

Se voyant prise au piége, la voleuse se vit forcée d'avouer que la funèbre histoire qu'elle venait de raconter n'était qu'un expédient destiné à lui procurer quelque argent. L'agent a arrêté cette femme. Elle se nomme Aimée Lalau et est âgée de 31 ans.

Un habitant de la commune de Croix, Léon Demeyere, avait été arrêté, mardi dernier, pour avoir refusé de payer des consommations qu'il avait faites dans l'estaminet Lefebvre, et malmené la cabaretière qui le menaçait de porter plainte contre lui. Le lendemain quand le gardien de la prison pénetra dans la chambre où le détenu avait été interné, il constata avec surprise que Demeyere s'était évadé, après avoir brisé l'un des barreaux de la lucarne.

Informée de cette évasion, la gendarmerie s'est aussitôt mise en campagne et à l'heure où nous écrivons, Demeyere, dont les traces ont pu être retrouvées, doit être de nouveau sous les verroux.

Louis Duquesnoy, l'ivrogne qui se charge de faire casser les agents qui l'arrêtent et de faire révoquer les juges qui le condamnent, a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille. Ses menaces n'ont, paraît-il, produit aucun effet sur le tribunal, car Duquesnoy a été condamné à 1 mois de prison et 21 francs d'amende.

Une jeune fille, Amélie W...., que la police recherche en ce moment, s'est introduite avant-hier dans une maison de la rue de Flandre et y a fait main basse sur toute une garde-robe.

Un procès-verbal pour ivresse et tapage nocturne a été rédigé hier soir, contre Hortense S.... couturière.

Il y a des gens qui s'imaginent que pour pêcher à la ligne, il est indispensable de se rendre près d'un cours d'eau quelconque. — C'est un vieux jeu. — Trois repris de justice habitant Lille: François Lenfant, Archange Bazelis et François Bert, âgés les deux premiers de 19 ans, le troisième de 16 ans, ont innové un système plus fructueux sans doute, mais aussi plus dangereux.

Ces jeunes vauriens, après s'être munis d'une longue perche, d'une ficelle et d'un hameçon à brochets, sont montés hier sur le rempart Saint-André, et pendant que deux d'entr'eux faisaient le guet, le troisième *pêchait*, d'une fenêtre de la caserne de cavalerie, des paquets d'effets de réservistes disposés en tas dans le magasin.

La pêche était abondante, car déjà il avait amené à lui trois paquets, mais un soldat étant survenu inopinément, donna l'éveil et les trois jeunes voleurs, cernés par les hommes du poste, furent arrêtés et mis à la disposition de la justice.

Un bâteau, chargé de charbon, a coulé bas, hier vers trois heures du matin, dans la Deûle à l'endroit dit le *Grand Tournant*, à Lille.

Il n'y a eu aucun accident de personnes mais on n'a pu, jusqu'ici, renflouer le bâteau qui obstrue une partie du canal.

Nous avons rapporté, il y a environ trois semaines, l'arrestation par le garde-champêtre de Leers, d'un sujet de la pire espèce, Constant Vermander, cinq fois condamné en France par contumace. Vermander a été extrait de sa prison, avant-hier, pour comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille. Il avait à répondre à une nouvelle accusation de coups et blessures à un habitant de Croix. Reconnu coupable, Vermander s'est entendu condamner à trois mois de prison.

A partir du 1er avril prochain, les changements suivants seront apportés dans l'organisation du service des postes dans le département du Nord.

1. Les communes de Lauwin-Planques-Esquerchin, Auby et le hameau de Dorignies, desservis par le bureau de Douai, seront rattachés au bureau créé à Flers en Escrebieux.

2. Les communes de Flers et Wasquehal desservis par le bureau de Lille, seront rattachées au bureau créé à Croix, commune qui dependait du bureau de Roubaix.

3. La commune de Maretz, où un bureau est créé, cessera d'être desservie par le bureau de Busigny.

Les correspondances de Lille pour le bureau de Flers en Escrebieu seront expédiées deux fois par jour à 5 h. 50 du matin par le train n. 20 de Lille à Douai, et à 2 h. 30 du soir par le train n. 30 de Lille à Cambrai.

Les correspondances à destination de Croix seront expédiees deux fois par jour à 5 h. 10 du matin et à midi 25 par les trains 481 et 495, de Lille à Mouscron.

Enfin le bureau de Lille correspondra aussi deux fois par jour avec celui de Maretz à 9 h. 45 du matin et à 7. du soir par les trains n. 28 et 6, de Lille à Rusigny.

Un déplorable accident s'est produit à Tourcoing, hier matin, vers 11 h. 1/2.

Un enfant d'un an nommé Beulque, est tombé dans une cuvelle et s'est noyé.

La mère était sortie depuis peu de temps, quand elle est rentrée, la vie avait complètement abandonné le corps du malheureux petit être.

Les douaniers sont de nouveau en campagne :

A Neuville, ils ont arrêté, avant-hier, un garçon de Bondues nommé Alphonse Duquesne, lequel portait sur lui, plus qu'une consommation ordinaire de tabac belge.

A Halluin, un tisserand, Joseph Hansse a été arrêté, avec 7 kilogs de tabac haché, 700 grammes en rolo, des cigares et du tabac en poudre.

Ce gaillard, fraudait l'Etat d'une valeur de 126 francs. Il le paiera cher.

Un officier d'infanterie de marine prie le *Gaulois* de poser à M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, la question suivante :

« Pourquoi le sergent Faidherbe (fils du sénateur et général de ce nom) vient-il d'être nommé sous-lieutenant au Sénégal, alors qu'il n'avait que huit mois de grade et qu'il avait eu à subir un assez grand nombre de punitions ? »

On attend une réponse.

Au fait, non, on ne l'attend pas : ce jeune homme a bien autant de droits à être sous-lieutenant qu'Albert à être gouverneur-général de l'Algérie.

L'un est fils de son père, et l'autre frère de son frère.

En République, pas de priviléges ! pas de faveurs !!!

La *Vraie France* publie le huitain suivant que lui adresse un de ses correspondants, à propos de la récente nomination des nouveaux conservateurs des musées de Lille :

O salles du Musée, asile du génie,
Vous qui portez aux cieux le passé qu'on renie,
Où la voix de Rubens parlant à Raphaël
Nous transporte souvent loin du monde réel ;
ECHO ! retentissez, apportez la nouvelle ;
O Verly, calme toi, rassure ta cervelle,
Le Musée est sauvé ! plus de vaine terreur :
A sa tête aujourd'hui, l'on place... un assureur !

Dans sa séance du 29 mars 1879, le 1er conseil de guerre a jugé les affaires suivantes.

Dumaire, Aristide-Alfred, soldat de 2e classe au 8e régiment de ligne, reconnu coupable de filouterie au préjudice de l'administration des postes, a été condamné à la peine de six mois de prison.

— Buhr, Charles, caporal, et Vincent, Bernard-Edmond-François, soldat de 2e classe au 84e de ligne, reconnus coupable d'ivresse manifeste et publique, ont été condamnés à la peine de quinze jours de prison.

— Royer, Victor, réserviste de la classe de 1870 de la subdivision de Paris, reconnu coupable d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix, a été condamné à la peine de 24 heures de prison.

ARRAS. — On annonce la mort de M. Chrétien Sens d'Arras, ancien chef de division à la Préfecture, père de M. Edouard Sens, ancien député, conseiller général.

M. Sens était âgé de 85 ans. Engagé au 4me régiment de lanciers dès l'âge de dix-neuf ans, il fit les campagnes de France en 1814 et 1815. Licencié à la Restauration, il entra comme simple employé dans les bureaux de la Préfecture. C'est en qualité de chef de division qu'il prit sa retraite en 1856.

M. Sens était un des derniers médaillés de Sainte-Hélène.

FOURMIES. — Le 27, un commencement d'incendie, attribué à la malveillance, a éclaté à Orsinval dans la maison de C. Lambour, journalier. C'est, depuis peu de temps, le troisième attribué à la même cause.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoin*.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 Mars 1879.

Zoé-Céline Montagne, rue de Renaix, — Clémence Bourgeois, Phalempins. — Gustave Gaerewynck, l'Im de la Guerre. — Marie-Joséphine Leclercq, rue National. — Marie-Amé-